

Communiqué de presse

Conférence de presse de rentrée

Le secteur agroalimentaire, 1^{ère} industrie du pays, Acteur de la souveraineté alimentaire et de la relance économique ne pourra maintenir sa place sans création de valeur

Paris, le 15/09/2021

Lors d'un point presse de rentrée, Jean-Philippe André, Président de l'ANIA a présenté ce matin l'état de santé économique du secteur agroalimentaire dans un contexte exceptionnel de flambée des matières premières agricoles et industrielles. Si, durant la crise de la Covid 19, la majorité des entreprises ont pu maintenir leur production, elles sont aujourd'hui à un tournant pour leur avenir. Comment les industries agroalimentaires peuvent-elle préserver leur souveraineté économique et industrielle, maintenir le rang de 1ère industrie de France qui leur revient, tout en poursuivant les engagements pour une alimentation plus saine et plus durable, quand le secteur subit depuis 8 ans une destruction de valeur sans précédent ?

1. Le secteur agroalimentaire est stratégique pour l'économie du pays et l'enjeu de la relance industrielle post-COVID19

L'industrie agroalimentaire en France, c'est 15 479 entreprises (dont 98% de PME-TPE), ancrées dans les territoires au plus près de leurs partenaires agriculteurs, employant plus de 440 000 salariés. Premier employeur de France, le secteur agroalimentaire participe également pleinement au rayonnement de la France à l'international, en tant que 3^{ème} secteur contributeur à la balance commerciale française juste derrière l'aéronautique, la chimie et la cosmétique.

Assurément tournées vers l'innovation et le consommateur citoyen, les entreprises de l'alimentation sont depuis des années pleinement engagées dans la montée en gamme et l'accessibilité à tous de l'offre alimentaire, l'amélioration de l'information aux consommateurs et dans la transition environnementale. Ce, notamment via la réduction de l'impact carbone des sites industriels, la conception, la gestion d'emballages plus durables et la lutte contre le Gaspillage alimentaire.

- 2. Ces défis majeurs à relever surviennent dans une conjoncture économique particulièrement mise à l'épreuve en 2021
- o Par la guerre des prix en rayons, mère de tous les maux pour la filière alimentaire :
- L'intense guerre des prix et de parts de marché en rayons a déjà conduit à 8 années consécutives de déflation. Elle se poursuit actuellement : -0,5 % mesuré en août 2021 s'agissant des produits de grande consommation alimentaire (source IRI).
- Plus de 6 milliards de pertes pour la filière depuis 2013 (Source Nielsen).
- Par le poids grandissant des dépenses pré-engagées (énergie, logement, transport), accentuant toujours plus la pression sur le budget alimentaire :
- L'alimentaire représente aujourd'hui moins de 11.5% du budget des ménages (près de 25% en 1960), bien loin aujourd'hui du poids des dépenses dites pré-engagées 32% (source : France Stratégie).
- o Par une perte de part de marché constante à l'export :
- En 20 ans, la France est passé du rang de 2ème exportateur mondial au 4ème exportateur Mondial
- 24% du chiffres d'affaires du secteur réalisé à l'export (contre 43% dans le reste de l'industrie *Source ESANE*).

Ce contexte économique particulièrement contraint se traduit par un effondrement des marges du secteur agroalimentaire (- 16 points en 13 ans et -40 % depuis 2007), un recul des capacités d'investissement et de production des entreprises.

3. C'est dans ce contexte que les entreprises alimentaires sont aujourd'hui confrontées à d'importantes tensions sur les prix des matières agricoles et industrielles, auxquelles s'ajoutent désormais de fortes tensions sur le transport et la logistique.

Les remontées de plus de 500 entreprises interrogées par l'ANIA¹ ces dernières semaines font état de:

Hausses des matières premières agricoles et industrielles :

- De +5% à +51% sur un an s'agissant des matières premières alimentaires notamment le blé (+26 %), les huiles (+39%), les fruits (+34%). Mesurés par la FAO, le prix des matières alimentaires augmente de 33 % sur un an, tandis que le prix des matières premières industrielles s'envole à 52 % selon l'Insee.
- De +3% à +59% pour ce qui concerne les matières premières industrielles

 Pour ce qui concerne les emballages, l'augmentation, telle que mentionnée par les entreprises, varie de +12 à +24% selon les matériaux utilisés. Dans ce contexte, les entreprises témoignent d'importantes tensions s'agissant du plastique (73 % des entreprises répondantes).

Hausse des coûts de transport et de la logistique :

- + 86% pour le fret maritime et + 3% pour le transport routier remontées par les entreprises
- Enfin, les pénalités logistiques sont devenues intenables pour les entreprises. Concernant presque 40 % des entreprises interrogées, les pénalités réclamées aux industriels par les distributeurs ont augmenté de 36 % ces 3 dernières années. Elles représentent désormais en moyenne 0,4% du chiffre d'affaires des industriels, soit plus de 200 millions d'euros en année pleine.

De manière globale, les entreprises anticipent une baisse de 7 % de leur niveau de rentabilité en 2022.

« Sans une prise en compte de ces contraintes dans le cadre des prochaines négociations commerciales avec la grande distribution, le secteur agroalimentaire continuera de se dégrader pour la 9ème année consécutive, menaçant sa capacité d'investissement pour répondre aux attentes sociétales des consommateurs et le maintien de l'emploi sur nos territoires ainsi que sa place à l'international. Dans ce contexte exceptionnel, tous les acteurs de la filière, agriculteurs, industriels et distributeurs, doivent prendre leur responsabilité et faire preuve de solidarité. Nous soutenons l'esprit de la proposition de Loi Egalim 2 mais nous serons vigilants aux effets de bord pour les entreprises afin de préserver la souveraineté alimentaire du pays », Jean-Philippe André, Président de l'ANIA.

Contact presse: Benjamin Le Sant: Tel 06 79 88 14 34 - blesant@ania.net

L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 30 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives de 17 723 entreprises alimentaires en France. L'agroalimentaire est le 1^{er} secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 180 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 594 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

¹ Source : Baromètre ANIA réalisé auprès de 500 entreprises interrogées à l'été 2021, de tous secteurs, tailles et régions.